



Compte-rendu du CDEN du 6 avril 2016

Le DASEN rappelle le nouveau système d'allocation des moyens qui repose sur un nouveau système de classification territoriale et sur une nouvelle répartition sociale.

Trois nouveaux critères de répartition :

- Le nombre d'élèves
- Le revenu des familles
- Les caractéristiques du territoire

Distinction de 15 familles de communes correspondant à la diversité du territoire

L'ensemble de ces données est à croiser avec la démographie attendue

La difficulté sociale se mesure sur à 4 critères :

- La part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socio-professionnelles défavorisées
- La part d'élèves boursiers
- La part résidant en quartiers prioritaires de la ville
- La part d'élèves arrivant en 6^{ème} avec au moins un an de retard.

Budget 1^{er} degré

• Contexte national :

- ✓ de nouveaux moyens d'enseignement : 3 411 ETP identifiés et 1 000 emplois d'enseignants stagiaires créés pour la rentrée 2016,
- ✓ Une volonté de lutter contre la difficulté scolaire,
- ✓ conforter la formation.

• Contexte académique et évolution de moyens :

- 45 emplois au titre de la démographie (- 923 élèves),
- + 30 emplois au titre des critères sociaux,
- + 10 emplois au titre des protocoles ruraux,
- + 45 emplois au titre des priorités 1^{er} degré

Variation totale : + 40 emplois (196 emplois créés depuis 2012 sur l'académie)

Selon le DASEN, Le nombre d'élèves par classe a tendance à baisser. Sur l'académie le taux d'encadrement est de 23,38 élèves par classe. La prévision académique pour le 1^{er} degré est de 143 361 élèves à R16 soit une baisse démographique de 923 élèves

En Charente-Maritime : baisse de 439 élèves prévue pour la rentrée 2016 dont 403 en maternelle.

Efforts académiques au titre de la Refondation :

- ✓ Plus de maîtres que de classes (PDMQDC),
- ✓ Accueil des enfants de moins de trois ans,
- ✓ Accueil des élèves avec troubles autistiques

Autres choix académiques :

- ✓ La ruralité : mise en place de protocoles ruraux en 16 et en 79,
- ✓ Le renforcement du remplacement induit par l'augmentation des décharges de direction prévues par la circulaire n°2014-1156 du « septembre 2014 ainsi que les décharges prévues pour les enseignants en éducation prioritaire instauré par le décret n° 2014-942 du 20 août 2914,
- ✓ Partenariat Ministère de la défense nationale

Dotation académique du 1^{er} degré :

Pour R16 le ministre a doté de 40 emplois l'académie dont 12 postes fléchés :

- 10 postes fléchés pour la mise en place des protocoles ruraux
- 1 poste UE autisme
- 1 poste 1^{er} degré service militaire volontaire

Il restait 28 postes à répartir sur les quatre départements. **La Charente-Maritime obtient 9,5 postes.** Le DASEN s'en satisfait au vue de la baisse des effectifs. Pas nous, puisque ces postes sont fléchés et ne peuvent pas servir à ouvrir des classes. !

- **Répercussions des postes donnés au titre de la refondation pour la Charente-Maritime :**

- ✓ Pour R16, 4 **PDMQDC** (Plus de maîtres que de classes)
Bilan depuis 2013, 19,5 ETP (équivalents temps plein) créés. Toute l'Education prioritaire en est dotée (REP et Politique de la ville)
- ✓ **Scolarisation des moins de 3 ans** : aucune création pour la rentrée 2016.
Bilan depuis 2013, 6 ETP créés sur les REP. Le travail sur la ruralité se poursuit. Une tentative d'ouverture en zone rurale a échoué et le poste a été fermé à R15 faute de demandes.

- ✓ Accueil des élèves avec troubles autistiques : pas de poste dans le département cette année. Deux classes existent à Chatelaillon et Saintes.

Les objectifs de la carte scolaire de Charente-Maritime :

- Gestion des flux sur le département avec une recherche d'équité et d'équilibre dans un département fortement contrasté au niveau du territoire,
- Renforcement des moyens par rapport aux populations les plus fragiles (Politique de la ville et ruralité (sud et est),
- Création de moyens spécifiques pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le taux commence à se stabiliser. Il faut travailler sur l'insertion à l'emploi vers l'entreprise. Mais il reste un effort à poursuivre. La MDPH prescrit, l'E.N. paie,
- La création de postes de remplacements dans l'objectif d'accompagner la réforme de refondation de l'école,
- **Protocoles ruraux** : la mise en place d'un plan d'accompagnement de la ruralité pris sur les moyens en personnel départementaux (le département n'ayant pas été retenu dans les priorités académiques).

Il s'agit d'une convention entre le DASEN et les communes pour favoriser l'accompagnement et le suivi des jeunes sur les territoires en grande ruralité. Le DASEN s'engage en attribuant des moyens spécifiques et en gelant les emplois pendant 2 années.

- offres de LV (enseignement de 2 langues à partir du CE1)
- moyens de remplacement
- moyens en formation

Pour la rentrée 2016, 4 protocoles ont été avancés sur 3 RPI ; 3 circonscriptions sont concernées : St Jean d'Y, Jonzac, Le Chapus. Accompagnés par l'EN, les maires s'engagent dans :

- Des regroupements ou mises en réseaux d'école pour évoluer vers des structures qui se stabilisent,
- Le développement du numérique, de nouveaux outils...
- La promotion de l'inter degré (cm1, cm2, 6^{ème}) et le rapprochement entre les écoles et le collège,
- Le lien scolaire et périscolaire dans le cadre des PEDT, des PAC etc...

LES MESURES DE RENTREE 2016

Après la mise en ligne du document de transparence le 11 mars 2016, le CTSD du 24 mars 2016 a étudié 81 situations.

Un nouveau CTSD se réunira le 20 juin afin de revoir les Fermetures conditionnelles.

Décisions du CDEN le 6 avril 2016

- 34 fermetures / 9 fermetures conditionnelles

A noter que la fermeture de classe maternelle de St Martin de Ré passe en conditionnelle

- 19 ouvertures dont un PEMF / 7 ouvertures conditionnelles (*qui seront étudiées au CDEN de rentrée, le 3 septembre 2016*)
- 4 protocoles ruraux
- 2 ouvertures en ASH :
 - 1 poste de conseiller pédagogique
 - 2 demi postes option D
 - 2 retours et 2 départs en formation de psychologues scolaires.
- 4 créations de Plus de maîtres que de classes. ([Pons, Royan l'Yeuse, Saintes Jaurès et conditionnelle à St Jean de Liversay](#))
- 2 postes de remplaçants (BD formation)
- 1,12 poste décharges de directions école à 8 classes (14 concernées)
- ½ poste allophone sur [Rochefort Herriot](#)

Financement 34,12 postes ; Moyens disponibles 45,5 postes

Soit un solde positif de 11,38 ETP

Perspectives pour la rentrée :

- Regard sur les ouvertures conditionnelles prononcées,
- Postes de remplaçants pour la formation et pour couvrir les décharges des écoles de 2 classes au nombre de 91 (soit 3,5 ETP)

Le DASEN insiste sur une réelle prise en compte des situations et non pas une carte « comptable ». Il remercie les services de l'inspection et les représentants du personnel pour leur travail et leur attitude responsable.

Le Préfet remercie le DASEN pour sa pédagogie dans un contexte où l'on « instrumentalise » la politique du gouvernement.

[Les documents de l'administration apportent quelques précisions sur les fermetures :](#)

PRIMAIRE

Pont L'abbé d'Arnoult : élémentaire

Hiers-Brouage, Rivedoux, Salles sur mer ; Thénac : maternelle

RPI :

Classe élémentaire à St Georges d'Antignac
Classe isolée élémentaire de Chenac
Classe élémentaire d'Aumagne
Classe maternelle isolée de Dompierre sur Charente.
Classe élémentaire de Fontaine d'Ozillac
Classe maternelle de Montpellier de Médillan
Classe isolée de Puyrolland

Pas de décision pour le RPI Grand-Village-St Trojan.

Fermetures conditionnelles

En primaire :

Classe élémentaire à Montlieu la Garde (grain de sable)

En RPI :

Classe élémentaire de Port d'Envaux
Classe élémentaire de ST Mard
Classe élémentaire de Puyravault

Ouvertures :

Classe élémentaire à Clavette, Montroy devient maternelle
Classe élémentaire à St Germain de Marencennes
Classe élémentaire à St Clément des Baleines
2 classes maternelles à St Ouen d'Aunis

Intervention du SNUipp-FSU17

1. Les nouveaux critères :

Le SNUipp-FSU17 explique que les nouveaux critères n'ont pas été favorables aux écoles primaires et aux RPI qui se retrouvent en grande difficulté pour faire des répartitions, avec des classes à plusieurs niveaux, mélangeant parfois élèves de maternelle et d'élémentaire, et pour les RPI, contraints de modifier l'organisation géographique et pédagogique.

- ✓ Rivedoux, Salles sur mer, Thénac.
- ✓ L'école de Thénac voit chaque année ses effectifs évoluer pendant l'été par l'arrivée de militaires sur la base voisine. La fermeture pourrait n'être que conditionnelle.
- ✓ Pour le RPI Aumagne -Authon-Ebeon, les mairies demandent un protocole ruralité ou au moins la fermeture conditionnelle.

2. Fermetures d'écoles :

Le SNUipp-FSU17 dénonce la décision très tardive des communes de La Rochelle et de Royan pour annoncer la fermeture des écoles de Ballande et du groupe scolaire J.Ferry.

Ce manque d'anticipation crée une grande confusion et ne permet pas de prévoir où les élèves vont arriver. Il y a également des conséquences sur les enseignants qui ne savent pas où ils vont pouvoir « atterrir ».

Le SNUipp-FSU a également porté la parole des maires des communes du RPI Aujac-Aumagne-Authon-Ebéon qui auraient souhaité pouvoir bénéficier d'un protocole rural ou au moins voir leur fermeture notée en conditionnelle.

3. Protocole ruralité

Attention, pour le SNUipp-FSU 17 l'effort sur la ruralité ne doit pas déboucher sur des pressions financières sur des communes à petit budget (numérique par exemple)

- ✓ Nous demandons l'ouverture sur le RPI La Clisse Pisany, Luchat, Thézac.
- ✓ Nous demandons un maître G sur le RASED de la petite couture à Aytré

4. Présence d'ULIS dans une école

Le SNUipp-FSU17 a souhaité attirer l'attention sur les écoles accueillant des ULIS et qui ont des effectifs allant au-delà de 25 : Saujon (moy 26/classe) ; Pons (26,3) ; Aigrefeuille (26,8) ; Rochefort école Guérineau (26,8) ; Saintes, école Jaurès (26,5) ; Saintes, école Ferry (26,8).

Le texte indique qu'« une attention particulière est portée par l'IA-Dasen aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire ». Il faudra donc rester vigilant.

5. Un RPI qui aurait dû ouvrir une classe.

Le SNUipp-FSU demande des explications sur l'absence de décision d'ouverture de classe dans le RPI La Clisse-Pisany-Luchat-Thézac (circonscription de Royan) dont la situation est identique à d'autres qui ouvrent. Les effectifs sont très chargés, les répartitions extrêmement compliquées entre les 4 écoles. 12 élèves se sont ajoutés entre les prévisions de 2015 et la rentrée. Cette année encore, une partie des inscriptions gérée par la CDA de Saintes (3 communes en dépendent) n'interviendra qu'en juin.

Autres interventions :

M. Galteau, conseiller général sur le canton de St Hilaire de Villefranche, intervient au nom des petites communes contre la fermeture de classes dans petites écoles qui conduit à des écoles isolées, dénonce le renvoi aux élus des décisions sur les lieux de fermeture, évoque les difficultés du « Grand est » du département, évoque la crainte de voir l'école, comme tous les services de l'Etat, quitter les petites communes pour être regroupées.

La FCPE intervient sur l'école de Hiers-Brouage où les élèves de maternelle vont devoir aller en bus à Marennes.

Une élue évoque la fermeture d'une classe dans le RPI Montpellier de Médillan après de réels efforts d'investissement du Sivos et de la dynamique positive enclenchée. Ils auraient souhaité un plan d'accompagnement rural.

Une autre élue demande que la fermeture de Breuillet soit conditionnelle car des élèves de la commune scolarisés à l'école J. Ferry à Royan vont certainement revenir.

Réponses :

Le Préfet défend, sous le prétexte de l'anti-immobilisme, la gestion comptable de la répartition des moyens. Il défend aussi l'idée qu'il faut regrouper pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et leur donner une véritable égalité des chances. Pour lui, la proximité n'est plus le meilleur moyen.

Le DASEN rappelle que le travail a été bien fait. Lorsqu'on arrive en CTSD de nombreuses négociations ont été menées par les équipes avec les élus. C'est le septième document qui est produit. On suit les cohortes depuis quatre ans. C'est un travail fin fait avec tous les partenaires.

- Sur la situation de RIVEDOUX : l'encadrement par classe dans l'île de Ré est inférieur à 20 par classes ce qui est très confortable. Les fermetures ont été actées par les élus.

Les ouvertures correspondent à des fermetures. On ne peut pas ouvrir partout avec une baisse d'effectif de 400 élèves.

➤ Cadre de l'école : C'est quoi l'école de demain ?
L'école de Jules FERRY a évolué. Il y a en plus l'informatique, les langues vivantes, etc.... Tout ce qui est demandé par l'Education nationale devient impossible à mettre en place pour un enseignant seul dans une école.

Comment faire évoluer les écoles rurales ? Les structures ne répondent plus aux attentes actuelles. Il faut prendre en compte :

- le coût
 - les investissements dans les équipements,
 - L'enseignant unique qui n'a pas accès à la formation, à l'échange de pratiques
 - L'impossibilité d'apporter un dispositif d'aide
 - La sécurité !
-
- Sur les protocoles ruraux, « je me battrai avec vous ». Tous les élus que j'ai rencontrés étaient d'accord sur les fermetures. Le problème était de faire de la prospective.

- Les fermetures d'école relèvent de la décision des maires et de leur volonté d'alléger leurs budgets de fonctionnement et d'investissement en regroupant les moyens.

« Il n'est pas possible aujourd'hui de changer les décisions »

La FSU insiste pour obtenir une réponse sur le cas du RPI La Clisse-Pisany-Luchat-Thézac afin d'informer les collègues qui ne savent rien des tractations entre l'E.N. et les maires !

Réponse du DASEN : il n'y a pas de souhait d'ouverture de la part des élus (manque d'infrastructures) et il y a une possibilité de transfert des élèves vers d'autres communes. La FSU a des informations contradictoires : le maire de Pisany propose une salle contigüe à l'école. Le DASEN en prend note.

Pour finir, la FSU rappelle qu'il est important que l'offre de l'école évolue, mais il est important que les communes soient accompagnées dans leurs efforts d'adaptation.

Le Préfet entérine le fait qu'il ne devrait plus exister de fermetures de rentrée grâce à l'anticipation des fermetures conditionnelles au mois de juin.

VOTE DU CDEN sur cette carte scolaire.

6 contre : FSU et FO / 5 abstentions : Unsa et PEEP / 8 pour

Le SNUipp-FSU17 dénonce une mascarade : les débats ne pouvaient aboutir à aucune modification dans les décisions prises par le DASEN. Pourtant, ajouter « conditionnelle » à certaines fermetures pour une étude en juin de l'évolution de la situation n'aurait rien coûté. De même, une ouverture conditionnelle dans un seul RPI aurait permis aux mairies de s'organiser au mieux et aux élèves d'apprendre dans de meilleures conditions.

Dans cette période dite « de Refondation », la qualité d'enseignement par la baisse réelle des effectifs dans les classes en ne fermant dans aucune école aurait été un signe fort. L'argument de la baisse d'effectif dans le département a été LE « leitmotiv » dans le discours du DASEN. **Pourtant, sur 50 278 élèves en Charente-Maritime, la baisse de 439 élèves ne représente que 0.87 % de la population scolaire du 1^{er} degré !**

Quant au taux d'encadrement moyen, il n'a pour nous qu'une signification relative : il prend en compte des écoles très isolées et qui ont un tout petit effectif (Ile d'Aix en tête de file) et les écoles classées en REP ou en politique de la ville.

Les répartitions difficiles dans les écoles primaires dont on ferme une classe ou dans les RPI qui doivent enseigner dans des classes à triple niveau avec des **effectifs chargés (plus de 28 élèves ; 30 en CP...)** nous semblent autrement plus problématiques.

L'Indemnité Représenteative de Logement des instituteurs.

En Charente-Maritime, Il reste 12 instituteurs logés par des mairies et 7 percevant l'IRL.

Le taux de cette indemnité est fonction du taux de la DSI (aide aux communes). Ce taux n'ayant pas évolué, le préfet propose, comme en 2015, le maintien de cette indemnité à 2185 Euros. Cette somme est approximativement identique dans les départements voisins et plus élevée sur la Gironde.

Les élus du personnel évoquent la baisse constante du pouvoir d'achat et la nécessité de réévaluer cette indemnité.

Le Préfet répond par la négative pour ne pas grever les budgets des communes concernées.

Vote du CDEN : 8 contre / 4 abstentions / 9 favorables

Présentation des nouveaux DDEN : 10 nouveaux DDEN en Charente-Maritime pour la rentrée 2016.